



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

elma tec clean A1
UFI: CN40-H01H-H004-J3NC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées**Secteur d'utilisation [SU]**

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produit de lavage et de nettoyage

Catégories de processus [PROC]

PROC8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage légèrement alcalique émulsionnant pour verrerie et circuits imprimés (PCB's).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266
E-Mail info@elma-ultrasonic.com
Internet www.elma-ultrasonic.com

Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg
(Sprache/Language: D, GB)
Téléphone +49 761 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Eye Dam. 1

H318

Méthode de calcul.

Consignes en cas de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

Mot signal
Danger

Consignes en cas de danger
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Consignes de sécurité
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
isotridecanol, éthoxylé, n-propanol, C14-C17-alkyl sulfonate de sodium

2.3. Autres dangers
Skin Irrit. 3 H316: Provoque une légère irritation cutanée.
Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Description

Mélange légèrement alcalin aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, agents complexants et solvant.

! Composants dangereux

| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS] |
|------------|-----------|-----------------------------------|--------------|---|
| 69011-36-5 | 931-138-8 | isotridecanol, éthoxylé | < 5 | Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 |
| 97489-15-1 | 307-055-2 | C14-C17-alkyl sulfonate de sodium | 5 < 10 | Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412 |
| 71-23-8 | 200-746-9 | n-propanol | < 15 | Flam. Liq. 2, H225 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H336 |



REACH

| CAS No | Désignation | REACH numéro d'enregistrement |
|------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 69011-36-5 | isotridecanol, éthoxylé | Not relevant (polymer). |
| 97489-15-1 | C14-C17-alkyl sulfonate de sodium | 01-2119489924-20 |
| 71-23-8 | n-propanol | 01-2119486761-29 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune autre information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Anhydride sulfureux (SO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

aucune autre



! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

! Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

| CAS No | Désignation | Type | [mg/m3] | [ppm] | Remarque |
|---------|---------------------|---------------|---------|-------|---------------------------|
| 71-23-8 | Alcool n-propylique | VME, 8 heures | 500 | 200 | TMP no. 84, FT no. 211 |

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

| CAS No | Agent | Valeur | Type | Remarque |
|------------|-----------------------------------|---------------------|--|----------|
| 71-23-8 | n-propanol | 136 mg/kg bw/day | DNEL long terme dermique (systémique) | |
| | | 268 mg/m3 | DNEL long terme par inhalation (systémique) | |
| 97489-15-1 | C14-C17-alkyl sulfonate de sodium | 5 mg/kg bw/day | DNEL long terme dermique (systémique) | |

PNEC

| CAS No | Agent | Valeur | Type | Remarque |
|------------|-----------------------------------|-----------|--------------------------------|----------|
| 71-23-8 | n-propanol | 10 mg/l | PNEC eaux, eau douce | |
| | | 96 mg/l | PNEC station d'épuration (STP) | |
| 97489-15-1 | C14-C17-alkyl sulfonate de sodium | 600 mg/l | PNEC station d'épuration (STP) | |
| | | 0,04 mg/l | PNEC eaux, eau douce | |

! Remarques complémentaires

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour 1-propanol.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| aspect liquide | Couleur jaunâtre | Odeur odeur d'alcool |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------------|

Seuil olfactif

1-propanol: 0,075 - 150 mg/m3 (0,03 - 60 ppm).

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|------------------|----------|-------------|---|---------|----------|
| valeur pH | ca. 10,6 | 20 °C | | | |



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 08.07.2021

Modifié 08.07.2021 (F) Version 1.6

elma tec clean A1

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|--|-------------------------|-------------|---|------------------|---------------------------------|
| début d'ébullition | >= 88 °C | | | | Azéotrope |
| Plage de solidification | < 0 °C | | | | |
| Point d'éclair | 37,5 °C | | | DIN EN ISO 13736 | N'entretient pas la combustion. |
| Inflammation (à l'état solide) | non applicable | | | | |
| Inflammation (à l'état gazeux) | non applicable | | | | |
| Température d'inflammation | non déterminé | | | | |
| Température d'auto-inflammation | | | | | non spontanément inflammable |
| Limite inférieure d'explosibilité | 2,1 Vol-% | | | | Valeur pour 1-propanol. |
| Limite supérieure d'explosibilité | 13,5 Vol-% | | | | Valeur pour 1-propanol. |
| Pression de vapeur | 23 - 43 hPa | 20 °C | | | |
| Densité relative | 1,018 g/cm ³ | 20 °C | | | |
| Densité de vapeur | 2,07 | | | | Valeur pour 1-propanol. |
| Solubilité dans l'eau | | | | | miscible |
| Solubilité dans un autre produit | non déterminé | | | | |
| Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) | 0,34 | | | | Valeur pour 1-propanol. |
| Température de décomposition | >= 88 °C | | | | |
| Viscosité | non déterminé | | | | |
| Teneur en solvant | < 15 % | | | | |
| Vitesse d'évaporation | | | | | |
| eau: 0,36 (ASTM D3539). | | | | | |
| 1-propanol: 0,89 (ASTM D3539) / 16 (DIN 53170) . | | | | | |
| Propriétés comburantes | | | | | |
| aucune | | | | | |



Propriétés explosives
aucune

9.2. Autres informations
Aucune autre information significative disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Dégagement de chaleur au contact des acides.
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.
Réagit au contact des acides forts.

10.4. Conditions à éviter
Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
Réagit au contact des acides forts.
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|--|--|---------|--|-------------------------|
| DL50 aiguë par ingestion | 5075 mg/kg | | ETA (estimation de la toxicité aiguë) | |
| DL50 aiguë par contact avec la peau | > 5000 mg/kg | | ETA (estimation de la toxicité aiguë) | |
| CL50 aiguë par inhalation | > 33,8 mg/l (4 h) | rat | | Valeur pour 1-propanol. |
| Irritation de la peau | Légèrement irritant. | | | |
| Irritation des yeux | Irritant - risque de lésions oculaires graves. | | | |
| Sensibilisation de la peau | non sensibilisant | | | |



Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

! Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

1-propanol: Asp. Tox. 2 H305: Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Constatations empiriques

dessèche la peau

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|----------------|-----------------|---------|---------|------------|
| Poisson | CL 50 14,8 mg/l | | calculé | |
| Daphnie | CE 50 19 mg/l | | calculé | |
| Algues | CE 50 21 mg/l | | calculé | |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | | | | |
|---------------------------------------|--------|--|-------------------------------|------------------------|
| Dégradabilité physico-chimique | 100 % | | Neutralisation, mesure de pH. | |
| Biodégradabilité | > 90 % | diminution du COD (carbone org. dissous) | calculé | Facilement dégradable. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

C14-C17-alkyl sulfonate de sodium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,24).

1-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,34).

12.4. Mobilité dans le sol

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, immobile, forte adsorption sur le sol.

C14-C17-alkyl sulfonate de sodium: Adsorption modérée sur le sol.

1-propanol: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information signifiante disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement

| | Valeur | Méthode | Remarque |
|------------|------------|---------|----------|
| DCO | 578 mgO2/g | calculé | |

Valeur AOX D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.



Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Code déchets | Nom du déchet |
|--------------|---|
| 20 01 29* | détergents contenant des substances dangereuses |

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|---|---------|------|----------|
| 14.1. Numéro ONU | - | - | - |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - |
| 14.4. Groupe d'emballage | - | - | - |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | - | - | - |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non signifiante

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG

No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

No hazardous material as defined by the prescriptions.



! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations

non significative

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV <15 %

(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.5

Source des principales informations

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.